



B – 1390 Grez-Doiceau, le 14 décembre 2020.

**CONVOCAATION A LA REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL
ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE**

Conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en son article L1122-12, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois :

M. Alain CLABOTS, Bourgmestre,
MM. Laurent FRANCIS, Pascal GOERGEN, Mmes Marie SMETS, Julie ROMERA, Caroline THEYS,
membres du Collège communal,

Mme Sybille de COSTER-BAUCHAU, MM. Pascal TOLLET, Nicolas CORDIER, Mme Sarah
OLBRECHTS-van ZEEBROECK, MM. Luc COISMAN, Mme Caroline van HOOBROUCK d'ASPRE,
M. Paul VANDELEENE, Mmes Emmanuelle VAN HEEMSBERGEN, Laetitia de la KETHULLE, Anne
LAURENT, Yasémine CHEREF-KHAN, Brigitte PENSIS, Marie-Caroline MIKOLAJCZAK, Amandine
DE GREEF, Christine HENRARD et Charlotte VANBEVER, Conseillers.

Ainsi que M. Benoit MAGOS, Président du Cpas, Mme Sarah VAN ZEEBROECK, M. Benoit DESMET,
Mme Fanny COISMAN, M. Hervé DE HALLEUX, Mmes Françoise LONDOS, Anne LAURENT, M.
Alain HOTTART et Mme Martine VANDEMEULEBROUCKE ; Conseillers du CPAS

à la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale le **mardi 22 décembre 2020 à 19h30'** pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

01. Rapport relatif aux économies d'échelles visées à l'article 26 bis § 5 de la loi du 08 juillet 1976, organique des C.P.A.S.

Pour le CPAS,
La Directrice générale, Le Président

C. Vannunen

M. Magos

Pour la Commune,
Le Directeur général, Le Bourgmestre,

Y. Stormme



A. Clabots